

L'ajournement

reçue d'un des grands de l'industrie de la pomme de terre, *McCain Foods Limited*, lequel m'écrivait le 7 janvier:

[Traduction]

De toute évidence, peu nous importe qu'une enquête ait lieu. Pour ma part, je n'y vois certes pas d'objection.

Les problèmes de l'industrie de la pomme de terre ne sont pas simples. A mon avis, ils ne tiennent pas à une seule cause mais à plusieurs.

[Français]

Et je pourrais citer aussi de nombreuses lettres que j'ai personnellement reçues à mon bureau de simples agriculteurs, de personnes qui sont engagées uniquement dans la production de la pomme de terre et qui endossent les propos que j'ai tenus, selon lesquels il est urgent d'aller au fond de cette histoire, parce que lorsqu'une industrie comme celle de la pomme de terre connaît des soubresauts, des hauts et des bas extrêmes depuis une bonne quinzaine d'années, il faut bien se demander non pas si l'industrie est malade mais à quel stade de l'agonie elle est arrivée, parce que, à mon sens, l'industrie de la pomme de terre est plus que malade, elle est agonisante.

Quand je parle de l'industrie de la pomme de terre, j'ai l'impression de savoir de quoi je parle, j'ai surtout à l'esprit les producteurs indépendants, les petites fermes familiales qui exploitent 100, 150, 200 acres et d'autres entreprises familiales qui peuvent en exploiter bien au-delà de 500.

Mais je pense surtout à ces centaines de producteurs moyens pour qui l'état des marchés, l'état des structures de tout le marketing, la condition des politiques gouvernementales tant aux niveaux fédéral que provincial, sont devenus une question de vie ou de mort. Personne dans cette industrie n'est capable à l'heure actuelle de mettre le doigt sur le «bobo», ni personne au niveau du gouvernement fédéral. Je ne suis pas plus expert que les autres, mais je suis prêt à admettre, comme l'écrivait mon correspondant, qu'il s'agit d'une série de problèmes et que ce n'est pas l'établissement d'un seul office de mise en marché de la pomme de terre qui va aller au fond des choses et qui va assurer la santé ou ramener à la vie cette industrie de la pomme de terre. Alors j'ai bien hâte d'entendre les propos du ministre de l'Agriculture qui par le passé a toujours si répondre avec beaucoup d'humanisme aux problèmes qui affligent les divers secteurs de la production agricole au Canada.

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse au député, je vais un peu répéter ce que j'ai déjà dit. Le 29 mai, j'ai donné ordre au Conseil national de commercialisation des produits de ferme d'étudier l'opportunité de constituer un office de commercialisation en vertu de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, et de me faire connaître ses conclusions au plus tôt.

Tout le monde n'est peut-être pas du même avis sur ce qu'au plus tôt veut dire, mais la loi dit qu'une fois les avis publiés, les audiences peuvent être tenues dans les 45 jours. Il y a eu des entretiens avec toutes les provinces qui se sont dites intéressées connaissant cette sécheresse économique qui existe quand on a un produit mais qu'on n'est pas plus avancé que les agriculteurs de l'Ouest qui n'ont rien à vendre. Ils produisent, mais ils ne pouvaient pas vendre leur produit, et souvent ce produit se gaspillait parce qu'il ne trouvait pas preneur. Ce que nous disons à ces producteurs, c'est ceci: Organisons-nous pour nous débarrasser de cette sécheresse économique que vous avez quatre années sur cinq, comme les statistiques le prouvent.

Il y a très peu de coopération entre les principales provinces productrices du Canada. Il faut en venir là. Ou alors nous pouvons faire comme ce vieux gouvernement conservateur de R. B. Bennett, qui a imposé la Commission canadienne du blé à l'Ouest en 1935—nous pourrions imposer un office de commercialisation de la pomme de terre aux producteurs. Ce sera peut-être la seule façon d'avoir un bon système de commercialisation pour ce produit, parce que dans la pomme de terre, il y a beaucoup d'inégalités.

● (2210)

Certaines provinces comme la Colombie-Britannique et l'Alberta nous ont demandé de ne pas les oublier lorsque nous mettrons sur pied un office de commercialisation de la pomme de terre parce qu'elles désirent en faire partie. C'est le genre d'instance que nous recevons des provinces. Vers la fin de la semaine dernière, j'ai eu d'autres discussions avec le Conseil national de commercialisation des produits de la ferme. Le Conseil est prêt à aller de l'avant parce que l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario ont formulé le souhait qu'un office soit créé et qu'il soit très strict. Ces provinces veulent que des audiences de ce genre sur la commercialisation des pommes de terre aient lieu dans l'est du Canada.

Nous sommes donc en pleine campagne de consultation, mais il se peut que nous tenions des audiences de ce genre dans certaines des provinces de l'Ouest pour voir si nous ne devrions pas aller encore plus loin qu'on ne nous le demande, comme la loi nationale sur la commercialisation des produits de la ferme autorise le ministre de l'Agriculture à le faire. A mon avis, il y a longtemps que nous aurions dû le faire. Je crois qu'une commission d'enquête ne pourrait qu'arriver à des conclusions que nous connaissons déjà. Les pratiques de commercialisation malhonnêtes ou mauvaises sont innombrables et je ne crois pas qu'une commission chargée de les analyser puisse dire autre chose que «Monsieur le ministre, vous devriez recommander au gouvernement d'imposer aux producteurs de pommes de terre un office de commercialisation de ce produit» parce que beaucoup d'injustices et de disparités séparent les producteurs de pommes de terre dont le produit est très nutritif, mais peu ou pas lucratif. Un grand nombre de ces producteurs font faillite. Ce sont des gens productifs. Il faut agir, et je conviens avec le député qu'il aurait probablement fallu agir avant.

LE REVENU NATIONAL—LES RÉPERCUSSIONS DES NOUVEAUX RÉGLEMENTS DOUANIERS SUR LA PETITE ENTREPRISE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis enfermé dans un dilemme ce soir. Il est maintenant 10 h 12, et j'ai sept minutes pour traiter d'un problème dont l'envergure nationale m'avait échappé.

Le 5 mai, j'ai interrogé le ministre du Revenu national (M. Rompkey) au sujet de l'utilisation des formules B-32, qui nuisent aux petits industriels. J'avais alors soulevé cette question parce qu'un de mes commettants m'avait expliqué comment il se trouvait lésé à cause de l'application de ce nouveau règlement. Par la suite, j'ai reçu de courtiers de tous les coins du pays un dossier d'un pouce d'épaisseur renfermant leurs récriminations à l'égard de cette initiative.